

Compte rendu réunion des clubs

Jeudi 10 Décembre 2011 à Roye

Fédération sportive de

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Présents

- Claude GUERIN – AC Clermont
- Pascal PEYRE – CA Gouvieux
- André AUBAILLY – CO Fleurine – Cauvigny
- Gérérd FROIDURE – 24h Eppeville
- David LEMAITRE – Montdidier Athlétix
- Chrystelle LANTOINE – Montdidier Athlétix
- Francis DEMAREZ – ASL Morcourt
- Louis FRANCOIS – Lagny omnisports
- Thierry PARMENTIER – ASC Cuts
- Lionel GARNET – EL Carlepont
- Catherine ROHARD – EL Carlepont
- Rolande BECHARD – EL Carlepont
- Henri BECHARD – EL Carlepont
- Mickael RAULT – ASCVA Morienvall
- Nicolas PAURICHE – ASCVA Morienvall
- Gilles LENTE – Moy de l’Aisne
- André LIZE – Moy de l’Aisne

Présents

- Laurent CAROUGE – ASMJ Feuquières
- Gérard BOCAHUT – La Fere AC
- Sébastien MARCEL - Multisport Bertaucourt
- Philippe LECLERC – RC Ivry-le-Temple
- Olivier VIVIES – UFOLEP Picardie

Excusés

- Mr Benoit FONDEMENT – ES Mersen
- MR VAN DE SYPE – AS Verberie

REUNION DES CLUBS D'ATHLETISME

Jeudi 10 Novembre 2011 - ROYE

Fédération sportive de

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Calendrier Compétitions Régionales

■ Cross-country

– Date et Lieu

- 29 Janvier 2012 – LAGNY (60) – Club support Lagny Omnisports

■ Salle

– Date et Lieu

- 4 Février 2012 – Nogent sur Oise (60) – Club support AC Clermont

■ Plein Air

– Date et Lieu

- 13 Mai 2012 – Dans l'Oise – En attente des appels à candidature

Livret d'organisation

■ Organisation

– Organisation administrative

• Rôle du club support pour l'organisation de la compétition

- * Faire acte de candidature impérativement auprès de la CTD du département qui remontera l'information auprès de l'UFOLEP Picardie et la CTR « Athlétisme » par courrier.
- * Se mettre en relation avec les autorités locales (municipalité, intercommunalité, etc...) d'accueil pour obtenir l'accord d'utilisation des installations sportives (Stades – Salle « INDOOR » - Parcours « Cross Country »), le matériel et la mise à disposition du personnel local si besoin.
- * Etablir les demandes de subventions auprès des collectivités territoriales et locales.
- * Recherche de « PARTENAIRES » locaux ou de toutes aides matérielles.
- * Se mettre en relation avec le Centre de Secours Principal, les services hospitaliers, les services de police et/ou de gendarmerie pour les informer de la nature des championnats régionaux ainsi que des catégories concernées.
- * En relation avec la CTR « Athlétisme » et le représentant de l'UFOLEP Picardie procéder à la signature du cahier des charges.
- * Préparer en relation avec la CTR « Athlétisme », la brochure « organisation et règlements » et, après accord de l'UFOLEP Picardie, la diffuser dans le meilleur délai, auprès des clubs des départements.
- * Contacter la presse régionale et locale, la radio.
- * Inviter les personnalités régionales, départementales, locales (politique, associative, etc...).
- * Établir le budget et le bilan financier (voir le cahier des charges).
- * Prévoir les banderoles « UFOLEP » obligatoires sur le lieu de la manifestation.
- * Le club organisateur, en collaboration avec la CTR « Athlétisme », prend en charge les engagements (actuellement : 1,50 € par concurrent) qui se feront sur place lors de la remise des dossards sur place. Toute demande d'engagement sans la présence du règlement à l'ordre du club support sera rejetée et ne permettra pas de participer à la compétition.

Livret d'organisation

■ Organisation

– Organisation administrative

• Rôle de la Commission Technique Régional « Athlétisme »

- * Prise de contact avec le club support : participer à la mise en place du comité d'organisation et la nomination des responsables + visite des installations et récolement du matériel à disposition.
- * Définir les règles administratives et techniques propres aux championnats régionaux.
- * En contact permanent avec le club support, superviser la préparation du championnat régional.
- * En relation avec le club support, superviser les engagements.
- * Etablir le programme des compétitions en coordination avec les organisateurs.
- * Procéder aux modifications.
- * Collecter les engagements, (actuellement : 0,40 € par enfant, 0,80 € par adulte) auprès du club support et les transmettre à l'UFOLEP Picardie accompagnés du rapport du responsable « CTR » à la compétition.
- * Adresser à l'UFOLEP Picardie, après accord et signature le bilan financier qui lui aura été transmis par le club support de la manifestation. (voir cahier des charges)

Livret d'organisation

■ Organisation

– Organisation générale

- Rôle de la Commission Technique Régional « Athlétisme »

* Contrôle des licences.

* En relation avec le responsable du comité d'organisation chargé de la partie technique, faire une vérification des ateliers et du matériel pour les épreuves sur piste ou une visite du parcours pour le Cross Country.

* En relation avec le responsable chargé de la partie technique, établir la composition du jury.

– Organisation technique

- Cross-country
- Salle
- Plein aire

Règlement

■ Cross-country

– Condition de participation

Pour participer au critérium régional de cross country l'athlète devra figurer sur la liste établie par la Commission Technique Départementale de chaque département.

Le responsable de chacune des commissions techniques départementales devra faire parvenir au responsable de la commission technique régionale, le listing des athlètes qualifiés pour le régional de cross à partir de la catégorie Benjamin et Benjamine ainsi que le listing des écoles d'athlétisme - Poussin – Poussine dont l'engagement n'est pas soumis à qualification préalable.

Après publication des résultats de chaque épreuve, toute réclamation devra être faite par un dirigeant du club concerné (et non par les athlètes eux-mêmes), et ce dans la demi-heure qui suit l'affichage du résultat de l'épreuve.

Toute demande de repêchage devra être faite par écrit dans la semaine qui suit l'épreuve (joindre impérativement les justificatifs nécessaires au repêchage - certificat médical, attestation de participation en classe de neige ou classe verte, attestation d'employeur en cas de travail le week-end etc....)

Ces demandes devront être adressées au responsable de la commission technique régionale.

Règlement

■ Cross-country

– Qualification au Critérium National Cross Country

Pour être qualifié au national il faudra préalablement avoir participé au départemental et au régional de cross.

A l'issue du régional de cross country une équipe de Picardie sera composée au plus de :

- 10 minimes H et F
- 10 cadets et cadettes
- 10 juniors H et F
- 10 séniors H et Femmes
- 10 vétérans H et femmes
- 10 vétérans H et femmes de + de 55 ans

Chaque athlète qualifié ou son responsable de club devra faire parvenir au responsable de la CTR les documents de qualification dûment remplis accompagnés du règlement des frais correspondant.

Règlement

■ Cross-country

- Qualification au Critérium National Cross Country

Lors d'un déplacement collectif tout athlète mineur qualifié au national devra être accompagné obligatoirement d'une personne majeure responsable désignée par ses parents et son club.

Règlement

■ Salle

La liste des athlètes désirant participer au régional en salle, ainsi que les membres du jury, devra être envoyée impérativement par mail ou par courrier avant une date butoir qui sera communiquée préalablement par la CTR. Passé ce délai, il ne sera accepté aucun engagement ni aucun changement d'inscription aux épreuves.

Catégories d'âge :

Ecole d'athlétisme (F-M) : 6 à 8 ans (dans l'année considérée)

Poussins-Poussines : 9 - 10 ans (dans l'année considérée)

Benjamins-Benjamines : 11 - 12 ans (dans l'année considérée)

Minimes (F-M) : 13 - 14 ans (dans l'année considérée)

Cadets (F-M) : 15 - 16 ans (dans l'année considérée)

Juniors (F-M) : 17 - 18 ans (dans l'année considérée)

Séniors (F-M) : 19 ans et plus (dans l'année considérée)

D'autre part, le retrait des dossards ne pourra se faire que contre remise du chèque correspondant PAR ATHLETE ENGAGE.

EN CAS DE NON PAIEMENT SUR PLACE AUCUN ATHLETE NE POURRA PARTICIPER AUX EPREUVES POUR LESQUELLES UN ENGAGEMENT AVAIT ÉTÉ ENREGISTRÉ.

RAPPEL : tout athlète engagé devra être préalablement et obligatoirement licencié dans les délais prévus par les textes.

Règlement

■ Salle

Les participants devront effectuer 4 épreuves selon le programme prévu, et ce des écoles d'athlétisme aux vétérans.

ATTENTION : LES E.A SERONT CLASSES SUR UN QUADRATHLON ET TERMINERONT PAR UNE COURSE DE 400 M

des lieux

Le comité régional UFOLEP décline toute responsabilité en cas de vol pendant le déroulement des épreuves, ainsi que les incidents qui pourraient survenir en dehors des épreuves.

Petit rappel

Le port du maillot de chaque club est OBLIGATOIRE lors des compétitions qualificatives.

En dehors des participants et du jury officiel, aucune autre personne ne sera autorisée à pénétrer dans la salle afin de ne pas gêner le déroulement des épreuves.

COMPOSITION DU JURY

Chaque association déléguera un de ses membres pour faire partie du jury

1 juge pour 5 participants présents et par club

Règlement

■ Salle

– Qualification au Critérium National en Salle

A l'issue du régional en salle, une équipe de PICARDIE sera formée selon les critères suivants :

- Les deux meilleurs athlètes de chaque catégorie hommes et femmes (si leurs performances sont de niveau suffisant et le leur permettent) seront qualifiés pour participer au critérium national en salle.

Chaque athlète devra concourir sur les épreuves pour lesquelles il a été qualifié.

Lors de ce critérium national toutes réclamations devront être faites par un dirigeant ou responsable de club. Aucun athlète ne sera autorisé à venir lui-même procéder à cette réclamation. Toute réclamation déposée hors la forme précitée sera rejetée sans appel.

Règlement

■ Plein Air

Pour pouvoir accéder au Régional piste plein-air, il faut avoir participé obligatoirement préalablement aux épreuves du département où le club est affilié sauf cas exceptionnels cités ci-dessus dans le règlement du cross.

Catégories d'âge :

Ecole d'athlétisme (F-M) : 6 à 8 ans

Poussins-Poussines : 9 - 10 ans

Benjamins-Benjamines : 11 - 12 ans

Minimes (F-M) : 13 - 14 ans

Cadets (F-M) : 15 - 16 ans

Juniors (F-M) : 17 - 18 ans

Séniors (F-M) : 19 ans et plus

D'autre part, le retrait des dossards ne pourra se faire que contre remise du chèque correspondant PAR ATHLETE ENGAGE.

EN CAS DE NON PAIEMENT SUR PLACE AUCUN ATHLETE NE POURRA PARTICIPER AUX EPREUVES POUR LESQUELLES UN ENGAGEMENT AVAIT ÉTÉ ENREGISTRÉ.

RAPPEL : tout athlète engagé devra être préalablement et obligatoirement licencié dans les délais prévus par les textes.

Règlement

■ Plein Air

Les participants devront effectuer 4 épreuves selon le programme prévu, et ce des écoles d'athlétisme aux vétérans.

ATTENTION : LES E.A SERONT CLASSES SUR UN QUADRATHLON ET TERMINERONT PAR UNE COURSE DE 400 M

Le comité régional UFOLEP décline toute responsabilité en cas de vol pendant le déroulement des épreuves, ainsi que les incidents qui pourraient survenir en dehors des épreuves.

Petit rappel

Le port du maillot de chaque club est OBLIGATOIRE lors des compétitions qualificatives.

En dehors des participants et du jury officiel, aucune autre personne ne sera autorisée à pénétrer dans la salle afin de ne pas gêner le déroulement des épreuves.

Règlement

■ Plein Air

COMPOSITION DU JURY

**Chaque association déléguera un de ses membres pour faire partie
du jury**

1 juge pour 5 participants présents et par club

– Qualification au Critérium National Plein Air

A l'issue du régional sur piste, les qualifications seront proposées au vu des cotations aux tables de référence.

La liste définitive des engagés sera envoyée à chaque responsable de club.

Toutes demandes de repêchages devront être envoyées dans les délais prévus, accompagnées des justificatifs correspondants.

Règlement

■ Plein Air

RAPPELS

LORS DES DIFFERENTS DEPLACEMENTS CHAQUE ATHLETE EST TENU DE RESPECTER LES POINTS SUIVANTS :

- LA DISCIPLINE INDIVIDUELLE**
- LA DISCIPLINE DE GROUPE**
- LE RESPECT DES LIEUX ET LOCAUX MIS A DISPOSITION**
- LE RESPECT D'AUTRUI, ATHLETES ET ENCADREMENT**

Règlement

POUVOIR DISCIPLINAIRE

Suite à tout problème d'ordre disciplinaire lors d'une rencontre régionale, la CTR prendra une sanction en rapport au groupe 1 (voir règlement UFOLEP). Pour les autres groupes, il sera fait appel aux commissions disciplinaires mises en place.

Formation

■ Tronc Commun

– Date et Lieu

- 14 Janvier 2012 – Montdidier (60)

■ Officiel

– Date et Lieu

- 15 Janvier 2012 – Montdidier (60)

■ Animateur

– Date et Lieu

- 19 et 20 Mai 2012 – Montdidier (60)

Les dates et le lieu des formations sont en cours de validation, toutes les information vous seront envoyées par mail et mises sur le site de l'UFOLEP Picardie :

www.ufolep-picardie.com

MERCI DE VOTRE ATTENTION